

RECETTES ET DÉPENSES  
COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Année	Recettes	Dépenses
1959-1960	\$281,315,142	\$415,234,067
1960-1961	332,698,344	513,905,724
1961-1962	336,652,639	454,739,439
1962-1963	346,285,948	403,191,171
1963-1964	357,074,667	365,654,718
1964-1965 (Provisoire)	368,792,795	335,074,386

**L'honorable M. Choquette:** Il se maintient actuellement grâce aux aumônes qui proviennent des recettes générales.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** L'honorable sénateur voudrait-il nous dire si les montants dans la caisse d'une année à l'autre figurent dans le tableau qu'il a inséré dans le compte rendu?

**L'honorable M. Choquette:** Oui, ces montants sont donnés—le solde dans la caisse et les emprunts contractés.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Merci.

**L'honorable M. Choquette:** La Commission Gill a recommandé l'expansion du régime actuel en vertu duquel on prélève actuellement des cotisations des employés qui ne gagnent pas plus de \$5,460 par année et on leur verse des prestations de sorte que presque tous les employés participent au régime.

Dans ses recommandations, la Commission a aussi cherché à établir une nette distinction entre l'assurance et l'assistance-chômage. D'après la Commission, l'assurance devrait s'appliquer à ceux qui sont en chômage pendant 26 semaines au maximum et qu'au delà, vu qu'il s'agissait d'assistance sociale, la responsabilité devrait en incomber à tout le pays.

Les recommandations de la Commission s'inspiraient de deux principes: l'universalité et une distinction entre les fonctions du programme relatives à l'assurance et celles sur le bien-être.

La Commission Gill a recommandé que tous les employés, quel que soit leur salaire, soient tenus de payer des primes sur une portion déterminée de leur salaire, leurs employeurs versant une cotisation égale, et qu'ils aient droit à des prestations. Voilà qui élargirait considérablement l'aspect assurance du régime et accorderait à ce dernier une plus grande stabilité.

Cette partie du nouveau programme ne viserait que l'assurance et pourvoirait des prestations durant une période maximum de 26 semaines. La Commission a jugé qu'une pé-

riode plus prolongée exigerait quelque mesure d'assistance sociale. Par conséquent, elle a proposé l'établissement du nouveau régime qui prévoit des prestations sans évaluation des ressources, pour une période supplémentaire de 39 semaines, lesquelles prestations seraient versées sur les taxes fédérales. La Commission a également cru qu'une période de chômage qui dure plus de 65 semaines constitue un problème social et devrait être ainsi traitée. A ce stade, un chômeur chronique relèverait de l'assistance sociale, avec évaluation des ressources. Par l'intermédiaire de leurs départements d'assistance sociale, les gouvernements fédéral et provinciaux assureraient chacun la moitié des prestations.

Où mentionne-t-on cette question urgente dans le discours du trône? Voici ce qu'on semble avoir ajouté à la dernière minute:

Mon Gouvernement proposera une révision de la loi sur l'assurance-chômage.

Comme d'autres passages du discours, cet extrait se prête à n'importe quelle interprétation. Si la mesure projetée ne donne pas suite aux recommandations de la Commission Gill, elle fera l'objet d'un débat violent, au Sénat du moins.

Honorables collègues, le gouvernement est très chanceux d'être au pouvoir à un moment où le Canada assiste à une reprise de l'économie, essor foncièrement attribuable aux politiques prévoyantes et aux mesures remédiales de son prédécesseur. Le gouvernement en place a peu ou prou contribué à ce regain de l'économie; il a même fait beaucoup pour le ralentir ou pour y faire échec. Je veux parler de la taxe peu judicieuse sur les matériaux de construction et des divers moyens de dissuader nos amis qui voudraient investir dans l'avenir du Canada et dont nous avons besoin de l'aide. De plus, on n'accordera apparemment pas de réduction d'impôt à nos principaux producteurs de biens et de services, dont notre économie est fondamentalement tributaire.

J'ai déjà mentionné que, dans l'ensemble, le discours est un exemple du bel art de courtiser les gens avec leur argent. On n'a pas encore déterminé le prix de ce plat de bonnes choses,